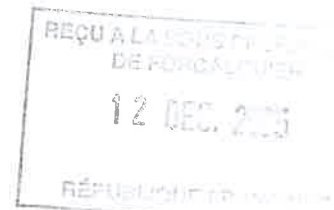




## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025



**Délibération n°2025-69**

**Thème : URBANISME 2**

**Objet : Cession d'un délaissé de terrain appartenant à la commune au propriétaire riverain**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 novembre 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29    Membres présents : 23    Pouvoirs : 5    Suffrages exprimés : 28**

**Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Rémy ROTA, conseiller municipal ; Virginie FAYET, conseillère municipale ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Jean- Michel GRES, conseiller municipal ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Adrien NIMSGERN, conseiller municipal.

**Étaient représentés :**

Me Jacqueline VILLANI, conseillère municipale donne procuration à Mme Charlotte SOULARD  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT  
Mme Lisa MARCEL conseillère municipale donne procuration à M. Charles DANNAUD  
M. Lorraine PRUNET, conseillère municipale donne procuration à M. Jean-Michel GRES  
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Danièle KLINGLER

**Absents excusés :**

Jacqueline VILLANI, Morane SOULIE, Lisa MARCEL, Lorraine PRUNET, Geoffroy GONZALEZ, Caroline MASPER.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la demande d'acquisition, par Monsieur Romero, propriétaire de la maison cadastrée F1136, mitoyenne des parcelles communales cadastrées F1137 et 1135 située en zone UD ;

**CONSIDERANT** que ces parcelles communales ont été aménagées sans droit ni titre partiellement par Monsieur Romero ;

**CONSIDERANT** que ces parcelles n'ont aucune utilité publique ;

**CONSIDERANT** l'avis des domaines en date du 13 juin 2025 ;

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- D'accepter la cession, à Monsieur Romero, des parcelles cadastrées F1135 et 1137 pour 138m<sup>2</sup>, avec une clause d'inconstructibilité au prix de 9 700 € ;
- De préciser que les frais inhérents à la vente seront supportés exclusivement par l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25  
CONTRE : 1 (G. GONZALEZ  
(pouvoir à D. KLINGLER)  
ABSTENTIONS : 3  
(JM. GRES, D. KLINGLER, L.  
MARCEL (pouvoir à JM  
GRES),

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
David GEHANT



Acte publié le : 12 DEC. 2025